



# Désengagement SOPRA STERIA des petits sites

... Votre CSE agit

Information mensuelle des élus AVENIR  
au CSE SSG – Décembre 2024

## Non à la fermeture du site d'ALBI et aux licenciements induits des salariés ...

Depuis plus d'un an les élus d'AVENIR et syndicat AVENIR ont pointé les dérives de l'ère de la World Company et le désengagement régional de SOPRA STERIA qui a recours à des locaux de Coworking pour fermer des petits sites.

En dernier lieu, le CSE SSG a été informé et consulté concernant la fermeture du site d'ALBI en 2025 avec transfert des 31 salariés dans l'établissement de Toulouse (à environ 100 km) ou de Rodez (à environ 150 km) selon des modalités à négocier sous prétexte que la direction ne trouve pas un site de Coworking pour maintenir sa présence à ALBI.

Pour le CSE, l'analyse est toute autre, la direction ne démontre pas l'impossibilité de trouver des locaux adaptés en Coworking ou autre dans le bassin d'emploi d'ALBI. En effet, la direction se borne à indiquer qu'elle n'a pas trouvé de locaux de Coworking adaptés sans plus de détail ni de réponse quant au contenu du cahier des charges des locaux nécessaires. Ce déménagement forcé à plus de 100 km des salariés ayant beaucoup d'ancienneté dans l'entreprise peut correspondre à une décision de les pousser à la sortie.

Le matin du 19 décembre 2024, les membres du CSE et les syndicats AVENIR, CFDT, CGT, SOLIDAIRES et UNSA ont organisé avec les salariés une mobilisation pour montrer à la direction les conséquences imminentes de sa transformation en World Company indifférente au devenir de ses liens locaux et de ses engagements sociaux.

Les salariés se sont exprimés dans les médias devant le site d'ALBI pour insister sur leur attachement local et l'injustice de la décision de la direction.

Les élus locaux d'ALBI ont contacté la direction en proposant des solutions dans le cadre de la mise à disposition de locaux pour favoriser le développement local des entreprises.

Les membres du CSE ont voté en réunion du CSE un recours à une expertise préalable à l'avis à donner dans le cadre de la consultation sur l'abandon du site d'ALBI et l'expert réalisera sous 2 mois une analyse détaillée avec soutien de l'avocat du CSE du volet social et du volet économique de ce projet.

La lumière sera faite par le CSE sur les intentions de la World Company et sa capacité à redescendre sur terre ou son obstination de poursuivre la politique du tout financier qui a fait le péril de STERIA et qui pourra pénaliser lourdement SOPRA STERIA, ses salariés et même ses actionnaires.

SOPRA STERIA doit développer ses capacités, ses atouts techniques et ses liens avec les clients en maintenant ses atouts différenciants sur le marché dont l'implantation régionale locale.

